PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage tenue lundi le 14 décembre 2015 à 19h00 au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

PRÉSENTS :	M. Claude Fortin	maire
	M. Richard Breton	conseiller poste 1
	M. Richard Lefebvre	conseiller poste 2
	M. Christian Laplante	conseiller poste 3
	Mme Claudine Lemelin	conseillère poste 4
	Mme Françoise Couture	conseillère poste 5
	M. Jacques Chabot	conseiller poste 6

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Frédéric Desjardins.

Un avis spécial a été donné le 08 décembre 2015 par monsieur Frédéric Desjardins, directeur général et secrétaire-trésorier, qu'une session extraordinaire du conseil municipal de cette Municipalité sera tenue au lieu ordinaire des sessions à dix-neuf heures (19 h 00), lundi le 14 décembre 2015 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants à savoir :

a) Adoption des prévisions budgétaires 2016;
b) Adoption du règlement fixant le taux de la taxe foncière et les différentes tarifications pour l'année 2016;
c) Adoption du programme triennal en immobilisation 2016-2017-2018.

Monsieur le maire, Claude Fortin souhaite la bienvenue.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire du 14 décembre 2015 est ouverte à 19h00.

RÉSOLUTION 750-14-12-2015
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la session extraordinaire du 14 décembre 2015 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 751-14-12-2015
ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a étudié et préparé un budget prévoyant des recettes égales aux dépenses qui y figurent ;

Il est proposé par les conseillers :

M. Richard Lefebvre, M. Richard Breton, M. Christian Laplante, Mme Claudine Lemelin, Mme Françoise Couture et M. Jacques Chabot

et par le maire, Claude Fortin

Et résolu à l'unanimité

D'adopter les prévisions budgétaires suivantes pour l'année financière 2016.

DÉPENSES

	2016
Administration générale	307 272$
Sécurité publique	221 851$
Transport	377 312$
Hygiène du milieu	206 613$
Urbanisme et zonage	53 773$
OMH	3 497$
Loisir et culture	102 875$
Frais de financement	797 858$
Total	2 071 051$
Immobilisation	671 948$
Total	2 742 999$

RECETTES

Recettes taxes foncières	1 229 285$
Tarification aqueduc, vidanges, etc.	485 889$
Paiement tenant lieu de taxes	14 170$
Autres recettes de source locale	115 221$
Transferts conditionnels	898 434$
Total	2 742 999$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 752-14-12-2015
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 306-2015 FIXANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES DIFFÉRENTES TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le Conseil a préparé et adopté les prévisions budgétaires pour l'année financière 2016 prévoyant des recettes égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE l'adoption de ces prévisions budgétaires nécessite des modifications dans le taux de la taxe foncière, de même que dans les tarifs de compensation et autres, pour l'année financière 2016 ;

ATTENDU QUE ces dites modifications doivent être faites en application des prescriptions édictées par le Code municipal ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la session ordinaire du 09 novembre 2015 ;

À CES CAUSES, Il est proposé par les conseillers :

M. Richard Lefebvre, M. Richard Breton, M. Christian Laplante, Mme Claudine Lemelin, Mme Françoise Couture et M. Jacques Chabot

et par le maire, Claude Fortin

Et résolu à l'unanimité

Que le Règlement numéro 306-2015 soit adopté et que le conseil ordonne et statue par ledit règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE 1.

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à **0.741**$ du cent dollar d'évaluation imposable conformément au rôle en vigueur au 1er janvier 2016;

La taxe foncière pour les services de la Sûreté du Québec **0.08310**$ du cent dollar d'évaluation imposable;

La taxe foncière pour le camion d'incendies **0.02010**$ du cent dollar d'évaluation imposable;

La taxe foncière relative au règlement numéro 150-2002, **0.07520**$ du cent dollar d'évaluation imposable | Taxes Eaux vives - Aqueduc-Égout;

La taxe foncière relative au règlement numéro 146-2002, **0.01500**$ du cent dollar d'évaluation imposable | Taxes Infrastructures Transport - Belfast et du Moulin;

La taxe foncière relative au règlement numéro 151-2002, **0.02730**$ du cent dollar d'évaluation imposable | Taxes Programme d'infrastructures Québec-Municipalité;

ARTICLE 2.- Un tarif de **765.15**$ sera imposé par unité de logement au secteur aqueduc et égout, tel que stipulé au règlement numéro 150-2002;

ARTICLE 3.- Le taux de la taxe spéciale pour les immeubles imposables situés à l'intérieur de l'arrondissement aqueduc et égout est fixé à **0.07080**$ du cent dollar d'évaluation tel que stipulé au règlement numéro 179-2004 et 182-2004 | Travaux rang St-David et Petit-Lac;

ARTICLE 4.- Le taux de la taxe spéciale pour les immeubles imposables situés à l'extérieur de l'arrondissement aqueduc et égout est fixé à **0.07940**$ du cent dollar d'évaluation tel que stipulé au règlement numéro 179-2004 et 182-2004 | Travaux rang St-David et Petit-Lac.

ARTICLE 5.- Les tarifs de compensation (entretien) pour les usagers de l'aqueduc sont fixés à :

- Logements :	159.00$
- Logements (2 loyers et +) par logement	135.00$
- Commerces petits :	101.00$
- Commerces moyens :	236.00$
- Commerces importants :	326.00$
- Piscines :	58.00$
- Piscines creusées :	79.00$
- Bâtiments locatifs : (parc industriel)	361.00$
- Meunerie	1 785.00$

ARTICLE 6.- Les tarifs de compensation (entretien) pour les usagers des égouts et traitement des eaux usées sont :

- Logements	169.00$
- Commerces petits :	149.00$
- Commerces moyens :	270.00$
- Commerces importants :	349.00$
- Piscines :	---------
- Piscines creusées :	---------
- Bâtiments locatifs : (parc industriel)	349.00$

ARTICLE 7.- Les tarifs de compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures ménagères et la récupération sont fixés à :

- Logements	127.00$
- Fermes :	155.00$
- Chalets	52.00$
- Commerces petits :	141.00$
- Commerces moyens	260.00$
- Commerces importants et industries :	389.00$
- Commerces saisonniers :	225.00$
- Conteneurs :	1800.00$

ARTICLE 8.- Le paiement des comptes de taxes dépassant 300.00$ pourra être fait en 6 versements égaux soit les :

Premier versement	4 mars 2016
Deuxième versement	08 avril 2016
Troisième versement	10 juin 2016
Quatrième versement	5 août 2016
Cinquième versement	2 septembre 2016
Sixième versement	7 octobre 2016

ARTICLE 9.- Le taux de la taxe foncière générale et les tarifs ci-haut énumérés s'appliquent pour l'année fiscale 2016.

ARTICLE 10.- Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la municipalité sera de 12% pour l'exercice financier 2016.

ARTICLE 12.- Les allocations de fonction des élus sont indexées de 1.1% pour l'exercice financier 2016.

ARTICLE 11.- Le coût des frais de déplacement est de 0.45¢ du kilomètre.

ARTICLE 13.- Le présent règlement abroge le règlement no 281-2014.

ARTICLE 14.- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, le 1 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 753-14-12-2015
ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2016-2017-2018

Il est proposé par la conseillère Françoise Couture
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le plan triennal d'immobilisation tel que présenté :

Programme triennal 2016-2017-2018

Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation ($)

		2016	2017	2018	Financement
Chemins, rues, routes, trottoirs					
	Travaux de voirie prévus dans le programme TECQ	517 908.00 $	- $	- $	Subventiopn TECQ Budget immobilisation
	Programme d'amélioration du réseau routier	10 000.00 $			Subvention
	Garanie à verser à REFCON	5 082.00 $			Budget immobilisation
	Infrastructure du rang St-Charles	En préparation en 2016 pour une réalisation 2017-2018			Budget immobilisation
	PIIRL				Subvention PIIRL (75%) et Budget immobilisation (25%)
	Chaussée resurfaçage mince.		448 426.00 $		
	Ponceaux (à définir)		30 000.00 $	22 500 $	
Approvisionnement et traitement de l'eau					
Traitement des eaux usées					
Réseau d'eau et égout					
	Prolongement des services dans le Parc industriel	76 922.00 $	- $	- $	Budget immobilisation et Affectation du Fonds de roulement
Autres infrastructures					
	Aménagement d'un espace de rangement	- $	5 000.00 $	- $	Budget immobilisation
Réseau d'électricité					
	Lumière de rue | Intersection St-David et St-José	1 900.00 $			Budget immobilisation
Édifices administratifs					
	Immeuble du 486, rue Principale	12 900.00 $	12 900.00 $	12 900.00 $	Budget immobilisation
		- $	- $		
Édifices communautaires					
Améliorations locatives					
Véhicules					
		- $			Activité financière
Ameublement et équipement de bureau, informatique					
	Achat d'un portable	800.00 $			Budget immobilisation
	Achat d'une imprimante multifonction de bureau	700.00 $			
	Achat d'un logiciel de suivi des séances du conseil	3 000.00 $			
Machinerie, outillage et équipement					
	Achat d'une remorque	3 150.00 $	- $	- $	Budget immobilisation
Protection incendie | Sécurité publique					
	Aménagement d'une réserve d'eau sur le chemin Craig	0	- $	- $	Budget immobilisation
	Installation de borne de repérage d'adresses civique sur le chemin Craig	0		3 560.00 $	
	Achat d'un véhicule incendie	0	280 000.00 $	- $	Règlement d'emprunt
	Réfection de la caserne	0	14 300.00 $		Budget immobilisation
Loisirs					
	PIQM-MADA	45 000.00 $			Budget immobilisation Subvention
	Pacte Rural	12 190.00 $			
Autres					
	Embellissement su secteur des puits	5 396.00 $	0	0	Budget immobilisation
	Études environnementales | Lot 4 449 839		25 000.00 $		
Total		694 948.00 $	815 626.00 $	38 960.00 $	1 549 534.00 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance extraordinaire du 14 décembre 2015 est fermée à 19h21

Claude Fortin
Maire

Frédéric Desjardins
Directeur général et
secrétaire-trésorier